

Lancement d'une action : de la demande de devis à la convention



Un mois avant le début de l'action

Le nombre de participants, le montant total de l'action et la participation financière SRIAS sont fixés et ne sont plus modifiés sauf impondérable

Le ou les organisateurs de l'action transmettent à la correspondante administrative :

- **La fiche action mise à jour**
- **L'avis SIRENE du prestataire** téléchargeable via : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>
- **Le RIB du prestataire**
- **Un devis détaillé précisant la part SRIAS, avec les mentions **OBLIGATOIRES** suivantes :**
 - ⇒ Destinataire : SGAR SRIAS - 33 rue Moncey - 69003 LYON
 - ⇒ Nom, adresse, n°SIRET et signature du prestataire
 - ⇒ Téléphone et courriel du prestataire
 - ⇒ Nom d'un correspondant et/ou du signataire (du devis ou de la convention)
 - ⇒ Numéro et date du devis
 - ⇒ Description de la prestation avec les dates et lieu de livraison de la prestation
 - ⇒ Si geste commercial, le mentionner
 - ⇒ Montant total de l'action **ET** montant participation SRIAS exprimé en HT, TTC, avec le(s) taux TVA utilisé(s) : même si la TVA est à 0 %, cela doit être mentionné.

**Si plusieurs taux de TVA sont utilisés le détail doit figurer sur le devis :
pour chaque taux faire apparaître le montant HT et TTC.**

Plus le devis du prestataire est clair, plus la convention sera conforme à la facturation.
Vous trouverez en annexe des exemples de devis.

**Tous ces éléments sont nécessaires à la création de la convention,
nous vous remercions de vérifier que vous avez toutes les pièces en votre possession
en amont de votre demande.**

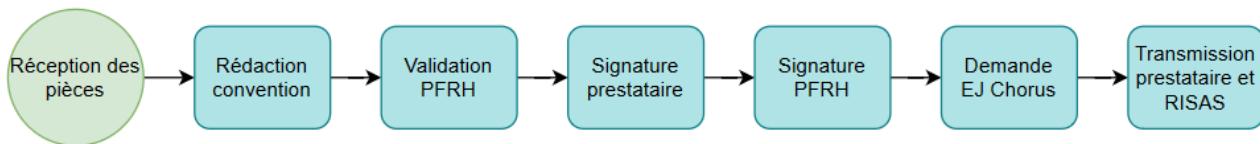


Pourquoi ce délai d'un mois ?

Le circuit de la convention est long !

Et la convention doit être finalisée avant la mise en œuvre de l'action.

La correspondante administrative doit respecter le circuit décrit ci-dessous :



En cas de modification en cours de circuit, la convention revient à l'état initial.

Il en va de même pour les avenants.

Et s'il y a des modifications par rapport à la convention ? Il s'en passe des choses en 1 mois !



Un avenant sera établi en cas de modification des données mentionnées dans la convention, cela concerne le plus souvent :

- La date ou le lieu ;
- Les conditions de réalisation ;
- Les conditions financières, notamment lorsqu'il y a dépassement des sommes engagées, afin de pouvoir faire une demande d'abondement.

La demande doit être formulée par email à la correspondante administrative via l'adresse sgar-srias@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr, avec justificatifs à l'appui (échanges d'emails, nouveau devis, etc.)

En cas de **demande d'abondement**, le Président de la SRIAS doit être également destinataire, pour validation.

Cet avenant doit être établi au plus tôt, dès que l'organisateur a connaissance des modifications, **avant la facturation**.

En effet, établir un avenant après réception de la facture entraîne des **retards de règlement**, et de fait, **des intérêts moratoires** imputés sur le budget de la SRIAS.

En cas de doute sur la nécessité ou non d'établir un avenant, n'hésitez pas à joindre la correspondante administrative par mail ou au 04 72 61 42 79

Merci pour votre collaboration !



Annexes



Domaine de Valsoyo
130 Chemin des sources
26120 UPIE
France

0475605806 - info@valsoyo.com

Exemple devis pour participation SRIAS

SGAR SRIAS
33 rue Moncey
69003 LYON
France

DEVIS - Réservation N°34170

Le 22/10/2021

Date	Prestations	Prix unit. HT	TVA	Qté	Total TTC	Remises	Total
Le 12/12/2021	Forfait Arbre de Noël			1,00	4 939,14 €		4 939,14 €
	Taux spécifique 2,1%	4 073,59 €	2,10 %				
	Taux normal 20%	650,00 €	20,00 %				
Le 12/12/2021	Spectacle Familiale Intérieur remisé	1 333,35 €	5,50 %	1,00	1 406,68 €		1 406,68 €
Du 12/12/2021 au 12/12/2021	1h Accueil Boisson	3,00 €	10,00 %	153,32	505,96 €		505,96 €
Du 12/12/2021 au 12/12/2021	1h Accueil Goûter Enfant	5,50 €	10,00 %	146,67	887,35 €		887,35 €
Du 12/12/2021 au 12/12/2021	Sachets de Friandise	3,82 €	10,00 %	146,67	616,01 €		616,01 €

L'équipe Valsoyo

Base HT	Code TVA	Taux TVA	Montant TVA
4 073,59 €	TSP	2,10 %	85,55 €
650,00 €	TN	20,00 %	130,00 €
1 826,85 €	TR	10,00 %	182,67 €
1 333,35 €	TS	5,50 %	73,33 €

Total TTC	8 355,14 €
TVA	471,55 €
Total HT	7 883,60 €
Total échéances de confirmation	0,00 €

460 AVENUE DE GAULLE
 26800 PORTES LES VALENCE
 Tél : 04.75.78.48.78

Sce-groupevalence@faure-tourisme.fr

Exemple devis global avec part SRIAS spécifiée

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE
 RHONE ALPES
 SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES
 REGIONALES
 33 RUE MONCEY
 69003 LYON

Portes les Valence, le 21 Septembre 2021

DEVIS N° 09-2021

ORGANISME	SERVICES	MONTANT TTC
FAURE TOURISME TEL 04 75 78 48 78 SIRET 34406507300027	VOYAGE A LA JOURNEE – SUR LES TRACES DE MARCEL PAGNOL Comportant le transport en autocar, la visite guidée d'Aubagne(2h00), le guide accompagnateur pour la visite « Sur les traces de Marcel Pagnol », la visite du Petit Monde de Marcel Pagnol, l'assurance assistance rapatriement 30 personnes Participation des agents 10 € par personne	2100.00 € 300.00 €
Dossier suivi par :	Montant à payer par la SRIAS 30 personnes x 70 € = 2100€ - 300 € (participation agents) Pas assujetti à la TVA	1800.00 €
Signataire du devis :		

Siège social : Bd Asiaticus - 38200 VIENNE - Siège administratif et comptable : Le Fayet - B.P. 14 - 38540 VALENCIN - Tél. 04 72 48 16 16 - Fax 04 72 48 73 56 - www.faure-tourisme.com

VIENNE :	12, boulevard Asiaticus - 38200 VIENNE	Tél. 04 74 53 22 90	VALENCE :	460, av. Gé. de Gaulle - 26800 PORTES LES VALENCE	Tél. 04 75 83 72 01	BELLEY :	2, boulevard de Verdun - 01300 BELLEY	Tél. 04 79 81 29 78
LYON :	327, avenue Berthelot - 69003 LYON	Tél. 04 72 78 85 50	VILLEFONTAINE :	100, Cité St-Bonnet - 38160 VILLEFONTAINE	Tél. 04 74 96 48 80	TOURNON :	1, place Saint-Jean - 07390 TOURNON	Tél. 04 75 07 23 98
SAINTE-FONTE :	77, avenue Jean-Jaurès - 69100 SAINT-FONS	Tél. 04 78 70 77 41	LA TOUR-DU-PIN :	Zone Industrielle - 38110 LA TOUR-DU-PIN	Tél. 04 74 97 42 44	AIX-LES-BAINS :	2, place Carnot - 73100 AIX-LES-BAINS	Tél. 04 79 88 96 78
SAINTE-PRIST :	14, rue Mozart - 69600 SAINT-PRIST	Tél. 04 78 20 99 38	GRENOBLE :	9, rue Montorge - 38000 GRENOBLE	Tél. 04 76 87 60 21	PONT-DE-BEAUVIOISIN :	8, pl. Centrale - 73339 PONT-DE-BEAUVIOISIN	Tél. 04 76 37 03 33
ROMANS :	23, rue de l'Amérique - 26100 ROMANS	Tél. 04 75 05 22 11	BELLEGARDE :	22, rue Parmentier - 01260 BELLEGARDE	Tél. 04 50 56 62 22			

SAS au Capital de 187 500 € - R.C. Vienne B 344 065 073 - Siret 344 065 073 00027 - APE 7911Z - Code T.V.A. FR 92 344 065 073 - Assurance R.C.P. : AXA (Police n° 4536917504) - 26, rue Drouot - 75009 PARIS - Gérant : A.P.S. 15, rue Carnot - 75017 PARIS
 Chèque à réception de facture. A défaut : Pénalités de retard au taux minimum (égal à l'In. 92-1142 du 31/12/92). En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros. T.V.A. : "Régime particulier Agence de Voyages. T.V.A. sur marge applicable". Tous différents ou contestataires sont justifiables au tribunal de Commerce de Vienne exclusivement.